



INTERPELLATION

Auteur Clément Borgeaud, Florian Chappot et Sarah Constantin, PS/GC
Objet Horaire continu dans les écoles : quelle vision et stratégie du Canton ?
Date 10/03/2022
Numéro 2022.03.084

L'école valaisanne est connue pour son excellence et la qualité de son enseignement. Mais ce n'est un secret pour personne : l'école est également un lieu où les inégalités socio-économiques peuvent s'exacerber. Si cela se constate déjà durant les périodes d'enseignement, lors desquelles les élèves peuvent faire face à des difficultés scolaires disparates en fonction de leurs origines socio-économiques, cela est d'autant plus vrai en matière de devoirs à domicile, pour lesquels les parents ne sont pas tous à même d'apporter le soutien nécessaire. Les différents horaires de travail des parents intensifient ce phénomène, certains pouvant assurer un accompagnement dès la sortie de l'école, d'autres seulement plus tard le soir. Les pauses de midi ne sont pas en reste, et si certains parents peuvent facilement s'arranger pour récupérer et amener leurs enfants à l'école sur le temps de midi, d'autres font face à de plus grandes difficultés.

La mise en place d'Harmos impliquait un engagement des cantons signataires à proposer une offre appropriée de prise en charge des élèves en dehors des heures d'enseignement, dans des structures de jour. Cet objectif a été salué par le Conseil fédéral dans sa réponse à une motion déposée au Conseil national en 2012, dans lequel il voit « un instrument essentiel en vue de concilier vie familiale et vie professionnelle ». Le Conseil fédéral précise cependant que c'est aux cantons qu'il appartient de décider de quelle manière ils entendent intégrer dans leur système scolaire les structures de prise en charge parascolaire.

Une étude soutenue par le Fonds national suisse a démontré que la fréquentation d'une école à horaire continue a un impact positif sur les écoliers dès l'école primaire, ces enfants acquérant ainsi de meilleures compétences linguistiques, un comportement social plus positif et une meilleure gestion du quotidien. L'étude montre également que l'école à horaire continu peut compenser des conditions familiales défavorables pour ce qui est du soutien scolaire. Plusieurs projets pilotes ont été lancés en ce sens dans le canton de Neuchâtel en début d'année sous le titre « Ma journée à l'école », soutenu par la Confédération.

Conclusion

- Quelle est l'avis du Conseil d'État sur le développement de l'horaire continu, à l'aune de critères de promotion de l'égalité et de conciliation entre vie familiale et professionnelle ?
- Quels outils a le Conseil d'État à sa disposition pour la promotion de l'horaire continu en Valais ?
- Quelle est la stratégie du Conseil d'État en matière de promotion de l'horaire continu en Valais, et quels outils compte-t-il employer pour la mettre en oeuvre ?
- Quelles mesures sont actuellement prises par le Canton du Valais pour soutenir le développement de l'horaire continu ?
- Le Conseil d'État envisage-t-il de soutenir les communes souhaitant mettre en place un horaire continu à leur

échelon, et de quelle manière ?